

BP/CV

N° 2025 - 110

OBJET :

Tarifs garderie
périscolaire : vote des
tarifs

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **10**
(+ **3 procurations**)

Votes pour : **13**

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **trente juillet** à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **monsieur André Mir**, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 23 juillet 2025

Présents MM. André Mir, Aline Nars, René Daran, Christophe Bourrec, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Jacques Roca, Marie-Pierre Forgue Superbie, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Jean-Henri Mir.

Procuration de monsieur Philippe Aizier à monsieur André Mir

Procuration de monsieur Jacques Salat à René Daran

Procuration de monsieur Nicolas Herqué à Hélène Guiounet

Absentes/excuses : Mesdames Marie-Françoise Vidalon, Sophie Rey

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **dix** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur René Daran ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, maire,

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal, le fonctionnement de la garderie périscolaire municipale, assurée les jours d'école, le matin de 7h45 à 9h00 et le soir de 16h30 à 19h00, et actuellement facturée à l'heure via un système de tickets (1 heure = 1 € = 1 ticket).

Dans le cadre de la mise en place d'une gestion dématérialisée pour la restauration scolaire (inscription, paiement, dossier enfant, etc ...), la garderie périscolaire sera également intégrée à ce nouveau logiciel.

La mise en place de cet outil vise à simplifier les démarches des familles et à alléger la charge administrative des services.

Ce changement de fonctionnement permettra de remettre à plat le système de facturation et d'ajuster la grille tarifaire en conséquence.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

Types tarifs	Tarifs 2025	Types tarifs	Tarifs à compter du 01/09/2025
GARDERIE SCOLAIRE			
1 heure	1 €	forfait 3 mois	25 €
		forfait journée	3 €

En fonction de ces éléments, il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs proposés et de se prononcer sur cette affaire communale :

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Où l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs périscolaires tels que présentés ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20250730-DEL-2025-110-DE
Date de télétransmission : 14/08/2025
Date de réception préfecture : 14/08/2025

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et ans que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 30 juillet 2025



Le maire,

André Mir